

Vers le baccalauréat 2021

Présentation

En juin 2021, le baccalauréat général reposera sur une part d'épreuves terminales (60 %) pour acquérir le socle de culture commune et approfondir ses connaissances par des disciplines de spécialité, et sur une part de contrôle continu (40 %). Cette évolution permettra une meilleure prise en compte du baccalauréat pour l'entrée dans l'enseignement supérieur.

- Tout au long des années de 1^{re} et de terminale, un contrôle continu comptera pour 40 % de la note finale avec prise en compte des bulletins scolaires pour une part de 10 %.

- Chaque lycée présentera quatre épreuves finales en classe de terminale en plus de l'épreuve anticipée en classe de 1^{re}.

- La nouvelle organisation du baccalauréat sera aussi l'occasion d'améliorer les modalités d'aménagement de l'examen pour les élèves en situation de handicap. Des préconisations prenant en compte les nouvelles modalités organisationnelles du baccalauréat seront faites afin de renforcer une école entièrement inclusive.

Le contrôle continu

- Le contrôle continu reposera sur des épreuves communes organisées au cours des années de 1^{re} et de terminale.

- Ces épreuves communes porteront sur les disciplines étudiées par l'élève.

- À titre indicatif, ces épreuves communes pourront avoir lieu en janvier et avril de l'année de 1^{re}, puis en décembre de l'année de terminale. L'organisation relèvera des établissements.

- Pour garantir l'égalité entre les candidats et les établissements scolaires, une « banque nationale numérique de sujets » sera mise en place, les copies anonymisées seront corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève. Une harmonisation sera assurée.

- Les bulletins scolaires seront pris en compte pour une part limitée (10 %) de la note finale afin de valoriser la régularité du travail de l'élève.

Les épreuves finales

Comme aujourd'hui, chaque lycée présentera une épreuve anticipée écrite et orale de français en fin de 1^{re}.

EN CLASSE DE TERMINALE, IL PRÉSENTERA QUATRE ÉPREUVES FINALES :

→ Deux épreuves écrites porteront sur les disciplines de spécialité choisies par le candidat.

→ Une épreuve écrite de philosophie : ce choix correspond à une tradition française attachée à la nécessité de conforter l'esprit critique et d'analyse dans la formation des jeunes générations.

→ Un oral préparé tout au long du cycle terminal :

- Savoir s'exprimer dans un français correct est essentiel pour les études, pour la vie personnelle et professionnelle. Parce que l'aisance à l'oral peut constituer un marqueur social, il convient justement d'offrir à tous les élèves l'acquisition de cette compétence.

- L'épreuve orale reposera sur la présentation d'un projet préparé dès la classe de 1^{re} par l'élève. D'une durée de 20 minutes, cet oral se déroulera en deux parties :

- La présentation du projet adossé à une ou deux disciplines de spécialité choisies par l'élève ;

- Un échange à partir de ce projet permettant d'évaluer la capacité de l'élève à analyser en mobilisant les connaissances acquises au cours de sa scolarité, notamment scientifiques et historiques. Le jury sera composé de trois personnes.

Le calendrier des épreuves finales

- Les épreuves de spécialité seront passées au retour des vacances de printemps.

- Les épreuves de français en 1^{re} et de philosophie en terminale auront lieu à la fin du mois de juin afin que toute l'année scolaire soit mise à profit. Il en ira de même pour l'oral de fin de terminale.